



Le Mans, le 23 octobre 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

A l'occasion de l'examen en première lecture du projet de loi « Engagement et Proximité », un amendement a été proposé par la délégation du Sénat aux collectivités locales afin d'ajouter aux missions du Centre National de la Fonction Publique Territoriale l'organisation de formations pour les élus locaux, dans le cadre de leur droit individuel à la formation, financé par le fonds mentionné à l'article L. 1621-3 du Code général des collectivités territoriales (article 31 du projet de loi).

Au nom des 1 296 maires et présidents de communautés que nous représentons au sein de nos cinq associations, elles-mêmes regroupées au sein de la Fédération Régionale des Associations d'Elus locaux Ligériens (FRAMEL), nous souhaitons nous élever vivement contre cette mesure qui nous semble aller contre l'intérêt des élus.

En effet, la création du CNFPT en 1972 traduit l'intention du législateur de l'époque d'en faire un outil dédié à la formation professionnelle des agents communaux, puis ultérieurement des agents des collectivités territoriales, limitant ainsi volontairement la compétence de cet établissement public et excluant de fait la formation des élus, qui obéit à une logique différente, fondée sur des aspects stratégiques et politiques spécifiques.

Par ailleurs, il nous apparaît que faire assurer par un même prestataire la formation des élus employeurs et de leurs agents salariés n'est pas favorable aux intérêts des uns et des autres et peut même être potentiellement préjudiciable à la bonne qualité du dialogue social.

Enfin, nos associations départementales sont aujourd'hui détentrices d'un agrément accordé par le Ministère de l'intérieur. Cet agrément témoigne du professionnalisme et de l'expertise de ces

associations qui se sont investies depuis de nombreuses années pour offrir aux élus des formations de qualité et répondant à leurs attentes.

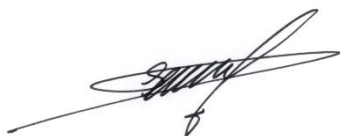
Pour toutes ces raisons, nous vous demandons le retrait de cette disposition du projet de loi, étant précisé que cette demande n'est en aucun cas dirigée contre le CNFPT, avec lequel nos associations, dans le cadre de leur activité de formation et d'information, développent des partenariats sur des thématiques précises.

Comptant sur votre soutien à l'occasion du débat parlementaire en cours,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Maurice PERRION

Président de l'Association
Fédérative des Maires de
Loire-Atlantique



Jean-Luc DAVY

Président de l'Association
des Maires et Présidents de
communautés de Maine & Loire



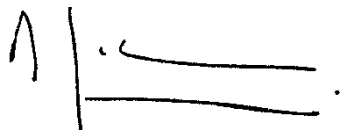
Alain DILIS

Président de l'Association
des Maires, Adjoints et
Présidents de communautés
De Mayenne



Marc JOULAUD

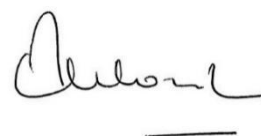
Président de l'Association des Maires,
Adjoints et Présidents d'intercommunalité
de la Sarthe



Président de la FRAMEL

Anne-Marie COULON

Présidente de l'Association des Maires et
Présidents de Communautés de Vendée



Lettre adressée à l'ensemble des parlementaires de la région des Pays de la Loire